

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
MINISTÈRE D'ÉTAT  
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN  
DE DOCUMENTATION



16<sup>e</sup> Année

30 MAI 1960

(Nouvelle Série) N° 7

---

Mémorial (mois de mai)

**Ministère des Finances.**

La loi du 9 mars 1960 réglant les comptes généraux de l'exercice 1957 est publiée au « Mémorial » du 16 mai 1960.

La loi du 25 mai 1960 ouvre au Gouvernement un crédit provisoire de 441.479.000 francs pour le mois de juin 1960.

Un arrêté ministériel du 13 mai 1960 modifie et complète le tableau publié par l'arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> juillet 1957 modifiant l'arrêté grand-ducal du 16 juin 1927, concernant les attributions des bureaux de douane.

\*

**Ministère des Affaires Etrangères**

Le « Mémorial » du 27 mai 1960 publie la Déclaration des Droits de l'Enfant, adoptée par

l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1959.

\*

**Ministère de l'Intérieur.**

Le « Mémorial » du 7 mai 1960 publie la liste des personnes décorées jusqu'ici par arrêté grand-ducal à titre posthume de la Croix de l'Ordre de la Résistance 1940-1944.

\*

**Ministère des Transports.**

Un arrêté grand-ducal du 30 avril 1960 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955, portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques.

## Chambre des Députés (mois de mai)

3 mai: 41<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant la création d'un Fonds national de solidarité pour l'aide aux vieux et aux inaptes au travail (N<sup>o</sup> 707). Continuation de la discussion générale.

4 mai: 42<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant la création d'un Fonds national de solidarité pour l'aide aux vieux et aux inaptes au travail (N<sup>o</sup> 707). Continuation de la discussion générale.

5 mai: 43<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant la création d'un Fonds national de solidarité pour l'aide aux vieux et aux inaptes au travail (N<sup>o</sup> 707). Continuation et fin de la discussion générale. Discussion des articles.

Réunion de la Commission Interparlementaire Benelux.

10 mai: 44<sup>e</sup> séance publique. — Allocution de M. le Président à l'occasion de la Semaine du Rappel de la Résistance. — Projet de loi concernant la création d'un Fonds national de solidarité pour l'aide aux vieux et aux inaptes au travail (N<sup>o</sup> 707). Discussion et vote des articles et renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat.

Réunion d'une Section centrale.

11 mai: 45<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Discussion du budget du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ainsi que du Ministère de la Santé Publique.

12 mai: 46<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Discussion du budget du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et du Ministère de la Santé Publique.

Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques.

17 mai: 47<sup>e</sup> séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Question d'ordre du jour. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi ayant pour objet a) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de 441.479.000,— francs pour le mois de juin 1960 et b) de rendre applicables pour la même période les dispositions figurant aux articles 3-6, à l'article 7, alinéa 1, 2, 3, 5, 6 et 7, et à l'article 9 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 801). Rap-

port de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Exposé de M. le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale et de la Santé Publique. Adoption des sections 42, 43, 44, 45, 92, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 70, 71 et 72.

Réunion de la Commission spéciale du Budget.

18 mai: 48<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Suite de la discussion des articles des budgets des Ministères des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

19 mai: 49<sup>e</sup> séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Continuation de la discussion des budgets des Ministères des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

Réunion de la Commission du Travail.

Réunion du Bureau de la Chambre.

Réunion d'une Section centrale.

24 mai: 50<sup>e</sup> séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Vote des articles amendés. Vote rectificatif aux articles 8, 29, 165, 200, 217, 253, 261, 367, 400, 414, 468, 461, 498/2, 509, 531, 531/2, 535, 599, 605, 699/2, 811, 815, 894, 1025/2, 1050, 1050/2, 1063, 1066, 1068/2, 1072, 1072/2, 1126/2 et 1153. Discussion des budgets des Ministères des Affaires Etrangères et de la Force Armée. Adoption des articles des sections 6, 9 et 97.

Réunion d'une Section centrale.

25 mai: 51<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Lecture, discussion et vote des articles et des amendements de la loi financière. Adoption des articles du budget des recettes et dépenses pour ordre. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

30 mai: Réunion de trois Sections.

31 mai: 52<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt d'une proposition de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la Société Anonyme des Hauts Fourneaux et Aciéries de Steinfort, en liquidation, du 7 novembre 1959 au sujet du trafic des minerais contenus dans les concessions minières « Schlossbusch », « Heintzenberg » et « Katzenberg » appartenant à la

prédite Société (N<sup>o</sup> 786). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duché de réglementer certaines matières (N<sup>o</sup> 727). Seconde lecture. Rapport de la Section centrale et discussion générale.

Réunion de sept Sections centrales.

Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques.

## Inauguration du Monument aux Morts du Lycée Classique de Diekirch

Le 9 avril 1960, le Lycée classique de Diekirch inaugurait son Monument aux Morts dédié à la mémoire des 63 professeurs et élèves qui, durant la guerre de 1940-1945, ont donné leur vie pour la patrie.

Les cérémonies commencèrent par un requiem pontifical célébré par S. Exc. Mgr Léon Lommel à l'église décanale de Diekirch en présence du directeur, des professeurs et des élèves du Lycée classique de Diekirch, des autorités de la Ville de Diekirch et des membres des familles des victimes.

La cérémonie d'inauguration eut lieu à 10.30 heures au Lycée. Parmi les nombreuses personnalités présentes on remarquait MM. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, le Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Travail, le Ministre des Travaux Publics, le Ministre de l'Education Nationale, Mgr l'Evêque de Luxembourg, de nombreux députés, le bourgmestre de Diekirch, entouré des échevins et conseillers communaux, toutes les autorités locales, les représentants des administrations de l'Etat, les directeurs des différents établissements d'enseignement du pays, les membres des familles des héros, ainsi que les représentants de la L. P. P. D.

Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, Qui étaient accompagnés du Capitaine Germain Frantz, aide de camp, et de Madame Georges Reuter, dame d'honneur, furent accueillies à Leur arrivée par M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Benn Molitor, directeur du Lycée classique de Diekirch, M. André Origer, commissaire de district, M. Joseph Herr, bourgmestre de Diekirch, et M. Alphonse Greisch, échevin.

Après une introduction musicale, M. Benn Molitor, directeur du Lycée de Diekirch, pro-

nonça une allocution au cours de laquelle il évoqua l'héroïsme des professeurs et élèves du Lycée classique, qui ont donné leur vie pour la patrie.

M. le directeur Molitor dit notamment:

« Au milieu de la tourmente, le Lycée classique de Diekirch a résisté aux envahisseurs qui sousestimaient la force de ceux qu'animent l'amour de la patrie et la fidélité à leur devoir. Ce fut la fulgurante sensation de l'existence de la guerre qui fit apparaître et reconnaître à tous la présence réelle de cette patrie, dont Paul Valéry a dit qu'elle est chose indicible, entité impossible à définir à froid, que ni la race, ni la langue, ni la terre, ni les intérêts, ni l'histoire même ne déterminent, que l'analyse peut nier, mais qui ressemble par là-même, comme par sa toute-puissance démontrée, à l'amour passionné, à la foi à quelqu'une de ces possessions mystérieuses qui mènent l'homme, où il ne savait point qu'il pouvait aller au-delà de soi-même.

Durant la guerre, professeurs et élèves sont allés au-delà d'eux-mêmes; leur résistance n'était pas un coup de tête; elle était spontanée et voulue à la fois; ils sentaient que la plus terrible des menaces pesait sur la patrie de l'homme; ce qui était en jeu n'était pas seulement l'existence de leur Luxembourg, mais la possibilité pour l'homme en général de vivre librement et dignement. Ils avaient le courage, après avoir compris le danger, de dire *non* à l'envahisseur, de dire *oui* à leur Souveraine, à leur Lycée, à leur devoir.

Le pieux pèlerinage, qui nous a réunis aujourd'hui, ne comporte pas seulement l'hommage, la vénération, la gratitude; dans le recueillement, auquel nous sommes conviés, entre surtout la méditation d'un exemple et d'une leçon.

Professeurs et élèves, de 1940 à 1945, ont démontré que l'homme, que la jeunesse surtout

est capable de se défendre contre la pesanteur, que, si nous voulons nous maintenir en notre humanité, nous devons donner plus qu'on nous demande.

Refuser la médiocrité! Voilà, résumée en quelques mots, la leçon qu'il nous donnent.

Ayez confiance en la jeunesse! Voilà le message qu'ils nous transmettent.

Aux reproches qui, en ce moment, tombent dru sur la jeunesse, sur une certaine jeunesse, dont on fustige le manque de générosité, d'esprit de sacrifice, de dignité, les jeunes du Lycée classique de Diekirch, de 1940-1945, ont répondu par la devise du Comte Jean de Luxembourg: Je sers... »

Après qu'un élève eut donné lecture d'une lettre écrite par un élève à ses parents une heure avant son exécution, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier dévoila le monument dans un recueillement général. Sur le monument sont gravés les noms des 63 héros qui ont sacrifié leur vie pour le pays, ainsi que l'inscription suivante:

*Ante diem  
Umbra mortis operati  
Dederunt vitam  
Ut in patria libera  
Luce fruamur*

Plusieurs élèves récitèrent alors une poésie de Paul Næsen: « Mir ruffen », tandis qu'un professeur évoquait les noms des disparus.

Mgr Léon Lommel, évêque de Luxembourg, procéda ensuite à la bénédiction du Monument aux Morts. Après cette cérémonie, des gerbes de fleurs furent déposées devant le Monument par S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, l'Administration de la Ville de Diekirch, la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques et par le Lycée classique de Diekirch.

M. Emile Schaus, Ministre de l'Éducation Nationale, prononça ensuite une allocution dont nous reproduisons ici le texte:

« Je reviens en mon cher Lycée de Diekirch en des circonstances particulièrement émouvantes pour nous tous.

Notre émotion cependant se trouve ennoblie par l'auguste présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière Qui, Elles aussi, comme nous tous, ont douloureusement éprouvé et jusque dans des membres de Leur famille les peines et les indicibles tortures de la dernière guerre.

C'est vous dire que nos intentions de consolation et de commémoration sont communes, se rejoignent et s'enchaînent, sincères, émues et profondément humaines.

Chers parents, je sais que cette émotion est la vôtre en premier lieu et vous touche au point

le plus sensible. Plus le souvenir est intime, plus il est poignant. Mais à travers les visions atroces qui vous déchirent en ce moment, ne ressentez-vous pas comme une grande et juste consolation cette belle et pieuse communauté de souvenirs, qui unit et rapproche maîtres et élèves, cette muette mais éloquente présence de ces vieux murs de collège qui ne peuvent oublier vos fils turbulents, studieux et sages, l'objet de tous vos espoirs. Ces murs, aujourd'hui, s'apprentent en effet à recueillir ce monument qui honore à jamais la mémoire de vos fils qui ne sont plus.

Cette émotion vous étreint également, mes chers Directeurs et collègues de jadis, qui avez façonné nos esprits et qui avez affermi le courage de ceux dont les noms illuminent les dalles funéraires de cette stèle qu'a conçue dans votre école même un jeune professeur artiste, ami dévoué des jeunes.

Cette émotion vous trouble, à votre tour, chers élèves d'aujourd'hui, vous qui, si heureusement, vous n'avez pas vécu comme vos aînés les tortures et les affres de cette barbare occupation ennemie, en subissez, cependant, malgré vous, les effets lointains.

Car il en est des promotions d'une école comme de celles d'une famille! On se transmet, de génération en génération, le bien et le mal, le fruit des conquêtes et des défaites, des joies et des peines. Nulle part, cette loi de solidarité n'est plus souveraine, plus agissante qu'en ces lycées de province où le cœur pour vivre a autant de raisons que la raison elle-même; où le souvenir des journées heureuses est toujours vivace; où l'on pleure en commun ceux dont les voix se sont tues, ceux dont la vie fut belle, courageuse et héroïque, ceux-là surtout dont la vie fut trop courte, fauchée à l'aube de leurs rêves, ceux que nous ne pouvons plus oublier, ceux qui, malgré leur absence, sont partout et toujours présents, dans la cour, à l'étude et dans vos jeux, dans ce hall d'entrée comme dans nos cœurs et dans nos prières.

Comme ils en sont dignes, en effet, tous ceux qui sont tombés dans le maquis ou dans leur ferme, sous les yeux mêmes de leur mère, ou ceux qui ont été fusillés lâchement soit à Dietz, à Francfort, à Sonnenburg au moment où, d'une minute à l'autre, ils auraient pu être libérés.

Mes chers élèves, vous qui méritez avec les chers défunts toute notre sollicitude, sachez que pour quiconque n'a pas vécu ce "temps du mépris", comme dit Malraux, il est vraiment malaisé de l'imaginer; vous n'arriverez guère à reconstituer, en son intégralité, cette cruelle époque qui a englouti ceux dont nous commémorons aujourd'hui le tragique et l'héroïque destin.

Certes, vous connaissez des faits, vous avez appris que des milliers de compatriotes ont été jetés en prison, déportés en Allemagne, exterminés dans les camps de concentration; vous avez appris que nos jeunes gens ont été forcés

de porter l'uniforme étranger et de combattre ceux-là mêmes qui luttèrent pour notre libération; vous avez appris que des centaines de jeunes gens passèrent les frontières pour rejoindre les maquis de France et de Belgique ou les armées régulières à Londres; vous avez appris que les résistants, chez nous, établissaient des réseaux d'information et d'aide aux alliés, créaient des filières pour faire évader des prisonniers, des suspects; vous avez appris que de braves familles abritaient des réfractaires ou les ravitaillaient dans leurs cachettes solitaires.

Voilà des faits, et votre jeune imagination peut-être se complaira dans cette existence hérissée d'aventures et de hasards; mais cette imagination, si débordant fût-elle, ne saurait recréer l'atmosphère d'inquiétude, de danger, de terreur dans laquelle nous vivons alors. Élèves ou professeurs, le moindre geste, le moindre propos pouvait nous mener à la détention et à la mort. Et au milieu de ce règne de la terreur qui nous rongait et minait, les cas de conscience les plus lancinants ne cessaient de nous meurtrir: comment concilier notre fidélité à la Patrie et à notre idéal humain et religieux et la crainte de nous mettre en danger nous-mêmes et les nôtres, comment éviter de nous diminuer spirituellement et d'échapper à la tyrannie des occupants?

Dans cette ville d'ordinaire si calme, dans ce vénérable bâtiment qu'est votre lycée, la terreur fit aussi son apparition. C'en était fini des années tranquilles, des veillées studieuses, des paisibles leçons. Maîtres et écoliers furent soumis aux vexations les plus éhontées, placés devant les décisions les plus tragiques. Mais aussi, pour la première fois, il s'agissait de quitter la tour d'ivoire, de mesurer les pensées au poids de l'action, au fil de l'épreuve, et de démontrer, selon le mot de Montaigne, que "le vrai miroir de nos discours est le cours de nos vies".

Et cette épreuve, le Lycée de Diekirch l'a douloureusement, mais glorieusement subie et soutenue. Professeurs et élèves, fraternellement unis, ont refusé de plier devant les oppresseurs, allant jusqu'à risquer leur vie pour une cause qu'ils défendaient clandestinement ou ouvertement, avec une témérité que personne n'aurait soupçonnée dans ces âmes d'intellectuels aux mains pures. Aujourd'hui nous nous inclinons très bas devant ceux qui, par le sacrifice de leur jeune vie, ont scellé à jamais leur serment de fidélité.

Deux professeurs, soixante-cinq élèves ne revinrent jamais; presque tous les professeurs furent déplacés, destitués ou déportés; plus de 180 élèves furent renvoyés du lycée, 15 jetés en prison, 12 dans un camp de concentration, 30 se sont soustraits au service militaire, 25 ont déserté.

Bilan, hélas! trop éloquent de l'holocauste consenti par vos aînés, mais bilan glorieux aussi, et dont la gloire rejaille sur votre école. Mais ce sacrifice de vos martyrs, dont la mémoire

sera perpétuée par ce monument, comporte un engagement que nous et vous, les survivants et les successeurs, devons être prêts à prendre en ce moment grave et solennel, où leur âme, invisible, palpite autour de nous. Car par le truchement de ce monument, placé sur votre passage, battu des flots de vos allées et venues, ils ne cesseront de vous rappeler leur combat et leur foi en les plus hautes valeurs de l'homme.

Désormais, grâce à leur présence symbolisée par cette stèle mortuaire, les grands concepts moraux, que vous rencontrerez au cours de vos lectures, ne pourront plus rester lettre morte. Se dresser contre le tyran comme Brutus face à César, mourir pour la Patrie selon les préceptes des anciens et des modernes, préférer la mort au reniement des lois supérieures comme l'a fait une Antigone, se sacrifier à la communauté à l'exemple d'un Cicéron, boire la ciguë comme Socrate refusant de trahir ses convictions, s'immoler comme le Fils de Dieu pour le salut du monde, tous ces thèmes grandioses ne se prêteront plus seulement à de beaux développements rhétoriques et abstraits, mais deviendront pour vous des idées-force, comme ils l'ont été pour ceux dont les noms sont gravés dans cette pierre. Pour eux, selon Eschyle, "la main de la mort était plus douce que celle de la tyrannie". "C'est ainsi qu'en fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun." (Renan.)

Car les causes de la liberté et de la dignité humaines pour lesquelles ces jeunes sont morts, ces causes ne sont pas mortes. Elles restent toujours à défendre.

Et comme le présent se nourrit du passé pour créer l'avenir; ce monument, mêlé dorénavant à votre vie, s'il rappelle la gloire, "ce soleil des morts", comme dit Balzac, vous indique aussi la voie à suivre. Non la voie de l'indolence, de l'indifférence, de la lâcheté, de la bassesse, mais la voie royale qui mène vers les hauteurs, le courage, le dévouement, l'amour de la vérité et le culte des idées et des nobles engagements.

Un mot plus personnel, si vous permettez, pour finir:

Après la première guerre mondiale, quand nous avions votre âge, vos espoirs et vos illusions, quand nous vivions en ce Diekirch, actif et rêveur, des heures paisibles et enthousiastes sous l'emprise spirituelle des Duhr, des J.-P. Franck et des Pierre Frieden (pour ne citer que les morts de la récente génération), quand nous écoutions l'éloquent Briand proclamer à la Société des Nations "qu'il n'y aurait pas de guerre, tant qu'il serait là" — nous n'avions pas les regards aussi ouverts sur le monde que vous autres jeunes d'aujourd'hui.

Depuis, il est vrai, la vie s'est faite plus dure et plus inquiétante pour les vieux comme pour les jeunes. Ces monuments qui jadis n'existaient

pas et qui aujourd'hui montent la garde dans nos villes, nos villages et nos demeures spirituelles, en sont les témoins visibles et sensibles.

#### *Mors autem vital*

La vie continue et progresse. Et le temps saura dispenser du réconfort à ceux dont les cœurs saignent. Quant à vous, les jeunes, le destin vous appellera peut-être comme vos aînés, en des heures plus difficiles encore, à des devoirs aussi grands et aussi désintéressés.

Quand on a demandé à Socrate, prêt à boire la ciguë, d'où il était, il ne répondit pas "d'Athènes", mais "du Monde". Lui qui dans

son imagination embrassait l'univers au-delà de sa ville léguait au genre humain tout entier son savoir, son expérience et son exemple.

Vos camarades n'ont-ils pas répondu au destin comme ce sage de l'Antiquité, en offrant leur vie au salut commun, la liberté et la dignité de l'homme :

*Ut in patria libera luce fruamur.* »

La cérémonie émouvante fut clôturée par l'exécution de l'hymne national. Toutefois, avant de partir, Leurs Altesses Royales signèrent le livre d'or, puis Elles s'entretenaient encore longuement avec les parents des disparus.

## Inauguration de la « Passerelle » élargie à Luxembourg

Pour parer aux exigences d'une circulation toujours plus intense, le pont dit « la passerelle », reliant le quartier de la gare au centre de la ville, vient d'être considérablement élargi. Il fut réouvert à la circulation au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 21 mai en présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier, le Prince Henri et de nombreuses personnalités. Parmi les invités d'honneur accueillis à l'Hôtel des Terres-Rouges par M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, on remarquait notamment M. Emile Reuter, Président honoraire de la Chambre des Députés, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, Mgr l'Evêque, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, accompagné des Echevins MM. Marcel Fischbach, Georges Reuter, Georges Margue, Roger Wolter, etc.

Après l'arrivée de Leurs Altesses Royales à 14 h. 45, le cortège se dirigea vers la « Passerelle », où M. Jacques Krau, Président du Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg, prononça une première allocution pour remercier toutes les instances qui avaient contribué à la bonne et rapide exécution des travaux. Après M. Krau, le Bourgmestre M. Emile Hamilius exprima, au nom du Conseil Communal, aux autorités compétentes et en particulier au Mi-

nistre des Travaux Publics sa reconnaissance pour la part active qu'ils avaient prise dans le parachèvement de cette œuvre qui serait à considérer comme un modèle du point de vue tant de l'esthétique que de la sécurité routière.

Ensuite, M. Robert Schaffner prit la parole pour présenter les aspects techniques et financiers de la nouvelle construction. Il fit l'éloge notamment de la collaboration exemplaire réalisée entre tous les services techniques de l'Etat et de la Ville de Luxembourg et les entrepreneurs de l'œuvre et souligna que la somme prévue dans le marché conclu avec la communauté des architectes et entrepreneurs n'avait pas été dépassée, tandis que les délais fixés pour l'achèvement des travaux ne furent dépassés que de trois semaines. Il termina son discours sur quelques réflexions de principe concernant la politique de construction de l'Etat.

Ce fut ensuite la bénédiction du Pont par Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg. Ensuite, le petit Prince Henri coupa le ruban symbolique, accomplissant ainsi son premier acte officiel.

L'hymne national, joué par l'Harmonie Municipale de Hollerich-Gare, mit fin à la cérémonie d'inauguration. A pied, Leurs Altesses Royales et le cortège des invités regagnèrent l'Hôtel des Terres-Rouges, où une réception offerte par le Ministre des Travaux Publics clôturait définitivement cette cérémonie d'inauguration.

## L'ouverture de la 12<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg

Le 28 mai 1960, la 12<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg fut solennellement ouverte en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, du Corps diplomatique, du Président de la Haute Autorité de la CECA, du Président

honoraire de la Chambre des Députés, de Messieurs les Ministres Dr Emile Colling, Robert Schaffner, Emile Schaus et Paul Elvinger, du Président du Conseil d'Etat, de nombreux députés, des membres de la Haute Autorité de la CECA, du bourgmestre de la Ville de Luxem-

bourg, de plusieurs échevins et conseillers communaux, des représentants des Chambres de Commerce et des Chambres d'Artisans allemandes, belges et françaises, ainsi que de personnalités luxembourgeoises et étrangères.

Après une allocution de bienvenue adressée aux invités d'honneur par M. Alphonse Weicker, Président du Comité d'Organisation de la Foire, M. Valéry Giscard d'Estaing, Secrétaire d'Etat au Département des Finances à Paris, prononça un discours très remarqué, au cours duquel il fit, chiffres à l'appui, l'analyse de l'évolution économique de la Communauté Européenne et définit les principes d'une harmonisation des politiques budgétaire et fiscale.

Ensuite, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, prit la parole pour exposer ce qui suit:

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

### Une place dans l'économie européenne.

L'usage s'est établi, qu'à l'occasion de l'ouverture de la Foire Internationale de Luxembourg, le Ministre des Affaires Economiques procède, en présence de Leurs Altesses Royales et des personnalités les plus représentatives de notre vie économique, à une sorte d'examen de conscience.

Aujourd'hui, toutefois, mon intention n'est pas de saisir encore une fois cette opportunité pour faire le point de la situation économique, pour en diagnostiquer des états de faiblesse, pour en critiquer l'un ou l'autre élément, voire des erreurs qui ont pu être commises.

Nous pouvons constater avec la plus vive satisfaction l'évolution actuellement si favorable de l'ensemble de notre activité économique. Sans doute ne suffira-t-il pas de prodiguer des avertissements et de sages conseils pour assurer la continuation ou la consolidation de cette prospérité. Au contraire, il faudra organiser avec méthode l'exploitation de toutes nos ressources, poursuivre d'un esprit clairvoyant — avec le concours accru des pouvoirs publics — l'application de mesures qui doivent tendre à conserver à notre économie sa place enviable dans la Communauté Economique Européenne.

### Pouvoir concurrentiel et prix de revient.

Je ne m'attarderai pas à notre vieillissement démographique, fait redoutable dans ses conséquences. Je dirai toutefois que, dès à présent, ce vieillissement détermine en partie notre attitude. Il se trouve à mon avis à la base d'un certain ralentissement de nos réflexes, d'une certaine indolence, qui menacent d'envahir nos milieux économiques, administratifs et syndicaux. Mais c'est la génération à venir qui devra

subir directement et douloureusement les conséquences financières inéluctables de ce vieillissement démographique.

Il me paraît de mon devoir d'évoquer rapidement, au passage, certains facteurs qui diminuent notre pouvoir concurrentiel et qui grèvent dangereusement nos prix de revient: les charges fiscales et sociales plus élevées que celles de nos voisins et concurrents étrangers, l'éloignement géographique par rapport aux sources d'approvisionnement et aux centres de consommation, état qu'aggrave encore un tarif ferroviaire excessif.

Notre pouvoir de compétition doit se trouver constamment au centre de nos préoccupations. C'est pour renforcer notre compétitivité, c'est pour neutraliser les facteurs défavorables, dont j'ai parlé, que nous avons ébauché un plan d'expansion, destiné à favoriser les investissements productifs, à doter notre pays de cadres techniques à tous les échelons, à donner au progrès social son sens le plus juste en mettant le poids sur la productivité du travail.

### Accélération du Marché commun.

Il y a deux semaines — jour pour jour — après des négociations extrêmement difficiles qui ont débuté le 10 mai dans notre capitale et qui se sont achevées à Bruxelles le 12 mai à minuit, — les Six ont approuvé unanimement l'accélération du Marché Commun.

Ayant dû affronter l'un des problèmes les plus délicats de son existence, le Marché Commun se retrouve incontestablement fortifié.

La Communauté brûle les étapes vers la libération totale des échanges et se pose à l'égard du monde extérieur comme une unité qui se hâte d'accélérer la réduction des tarifs internes et la mise en place du tarif extérieur commun. Partenaire des Six, nous sommes obligés de tenir compte de cette nouvelle situation.

Cette accélération de la réalisation du Marché Commun répond d'ailleurs à l'accélération générale de notre rythme de vie. L'évolution économique et politique rapide, qui est en réalité une suite ininterrompue de bouleversements, les progrès incessants de la science et de la technique ne s'accommodent plus de "timing" timide, que prévoyait initialement le Traité de Rome. L'Europe ne peut pas attendre 12 ou 15 ans pour se doter du régime économique qui doit lui permettre de participer à la course à la puissance, qui s'est engagée entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S.

### Adaptation du Grand-Duché.

Le Luxembourg est une petite nation industrielle, dont la prospérité dépend uniquement du volume de ses exportations et du comportement de ses termes d'échange. Nous devons — notre indolence traditionnelle dût-elle en

être bouleversée — de gré ou de force nous adapter à ce rythme accéléré.

Jusqu'à présent nous avons dû nous contenter de maintenir de vieilles installations, sans vraiment les renouveler, — de tenir à flot des entreprises peu rentables. Trop souvent nous demandons à notre ouvrier plus d'efforts physiques que techniques.

Nous produisons à peu près ce que tout le monde produit.

Tout cela nous vaut une concurrence de plus en plus âpre et une diminution des bénéfices. Nous avons trop d'établissements aux dimensions réduites, aux capitaux insuffisants, désuètes dans leur organisation, réfractaires aux idées de rationalisation et de productivité.

Ce vieillissement industriel et le retard de l'infrastructure ont une origine commune: l'insuffisance des investissements.

L'adaptation aux conditions nouvelles du marché européen et la réorientation industrielle n'ont vraiment de sens que dans une économie, dont les forces vives tendent vers l'expansion. — Je l'ai dit à la Chambre des Députés, il y a deux mois, — je ne peux dire mieux.

Mais, aujourd'hui, je ne m'adresse pas à l'industriel, à l'artisan, au producteur ou au distributeur pour les affoler par l'exigence de mesures, qui signifient le bouleversement brutal de leurs activités traditionnelles.

Je leur dirai par contre que c'est aux pouvoirs publics de créer le climat, les conditions et les possibilités propices au développement industriel et à l'intégration de notre économie dans le Marché Commun.

### Plan d'expansion.

Les rapports de l'OECE nous apprennent qu'au point de vue de l'évolution du produit national entre 1938 et 1958, notre pays accuse un retard qui peut se révéler mortel au sein du Marché Commun.

La sentence du Professeur Rieben met en évidence un fait alarmant, à savoir des taux d'investissements moyens par tonne d'acier nettement inférieurs à ceux des autres pays.

Selon une étude de "l'Opinion Economique et Financière" les Américains ont engagé au cours des dernières années — dans les pays du Marché Commun — 1.760 millions de dollars, dont 7 millions seulement au Luxembourg.

Ces documents sont révélateurs. Pour rattraper ces retards, une politique d'investissements, d'allègements fiscaux et d'aides financières appropriées s'impose dans tous les secteurs.

Une loi-programme ou loi-ordre doit fixer les principes et les règles générales que le pouvoir exécutif devra mettre en œuvre.

### Dégrèvement fiscal.

Pour assurer cette relance économique, l'Etat devra faire preuve d'une attitude compréhensive en matière fiscale à l'égard des besoins de renouvellement des entreprises qui créent, jour par jour, notre richesse nationale. Ces entreprises ne peuvent soutenir leur lutte dans la compétition internationale qu'au prix d'investissements toujours renouvelés. De plus, une aide financière de l'Etat devra être instituée, dans la limite des crédits budgétaires, en faveur des opérations répondant à l'intérêt général et contribuant directement à la création, à l'extension, à la conversion et à la rationalisation des entreprises industrielles, artisanales et commerciales.

Différentes formes de dégrèvement fiscal seront à envisager. Il faudra étendre les excellentes dispositions de la loi du 7 août 1959 et de l'article 2 de la loi budgétaire de 1960, qui prévoit la faculté de déduire 20 % du prix des investissements en matériel et outillage productifs.

Les allègements fiscaux sont à envisager — évidemment dans le cadre très strict de la législation projetée — en matière d'impôt sur le revenu, d'impôt sur la fortune et de certains impôts communaux.

L'aide financière directe de l'Etat en faveur des entreprises pourra revêtir en outre les formes suivantes:

- bonifications d'intérêts,
- garantie de l'Etat,
- contributions au fonds d'investissements,
- aménagement de terrains et de bâtiments.

Les bonifications d'intérêts ou prêts à taux réduits doivent servir au moins l'un des buts suivants:

- financement d'investissements en immeuble, outillage et matériel,
- financement d'investissements immatériels,
- financement de la formation technique de la main-d'œuvre,
- constitution et reconstitution de fonds de roulement.

La garantie de l'Etat pourra être attachée dans certaines limites au remboursement de ces prêts.

Par contribution au fonds d'investissement, il faut entendre des subventions destinées à couvrir une partie du coût des investissements en immeubles ou en biens d'équipement, subventions qui ne seront payables qu'après la réalisation du programme prévu.

Enfin, il faut prévoir l'initiative du Gouvernement en vue de l'acquisition, de l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux ou commerciaux, en ayant toujours en vue la notion d'intérêt économique général.



## Activité nouvelle et équilibre régional.

Voilà un programme positif d'aides, qui devra mettre en œuvre des moyens financiers importants. Ainsi, les facteurs productifs de l'économie auront leur part — il est vrai modeste — dans la redistribution du revenu national, qui s'effectue à travers le budget de l'Etat.

Il doit s'agir essentiellement d'une aide complémentaire et temporaire. Il est prévu que l'industrie sidérurgique et le commerce, jusqu'ici à peu près exclus, seront appelés à bénéficier de l'aide étatique.

Les critères seront notamment ceux d'activité nouvelle et d'équilibre régional. Toute nouvelle activité, qui est destinée à enrichir de façon définitive notre structure économique et à diversifier notre programme de production, mérite l'encouragement. Il importe peu que l'industrie qui s'implante, soit d'origine luxembourgeoise ou étrangère.

On objectera que l'application des mesures envisagées se traduira par une moins-value des recettes et par un accroissement des dépenses. Toutefois, pour autant que les aides prévues soient bien employées, le produit national s'en trouvera agrandi. Les pertes de rentrées fiscales immédiates se trouveront largement compensées à l'avenir par des plus-values fiscales à longue échéance.

On ne saurait envisager une politique d'expansion, sans apporter des allègements aux investissements. Le capital doit avoir confiance. Il doit pouvoir escompter une juste rémunération.

Un jeune député libéral a provoqué récemment à la Chambre des Députés une certaine sensation, en proclamant que nous serions un pays de vieux et que nous ferions une politique de vieux, alors que nos partenaires dans le Marché Commun auraient depuis longtemps mis en œuvre leurs plans de rajeunissement et d'expansion économiques.

En élaborant une "loi ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures, en vue d'améliorer la structure de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion", nous voulons éviter qu'un tel reproche puisse nous être fait à l'avenir.

## Mobilisation professionnelle.

Mais cet effort sur le plan économique et financier doit aller de pair avec une politique à la fois de mobilisation de main-d'œuvre et de formation professionnelle.

Le manque de travailleurs et notamment de travailleurs qualifiés se manifeste dans tous les secteurs de notre économie.

Il faut reconnaître d'autre part que beaucoup de nos compatriotes sont insuffisamment employés dans certains secteurs, en attendant de pouvoir décrocher, à défaut de toute for-

mation spéciale, le poste rêvé dans l'administration de l'Etat ou des Chemins de Fer.

Il me semble que, pour atteindre le but que nous nous proposons, un autre effort devra être produit sur le plan de l'enseignement. Jean Monnet l'a dit: "L'avenir est aux peuples qui se seront donné le système scolaire le plus complet."

La prolongation de l'obligation scolaire, un complément obligatoire d'enseignement technique ou professionnel pour nos garçons et nos filles changeront les bases du recrutement de notre personnel indigène.

Déjà l'extension de nos centres d'enseignement technique et professionnel est en voie d'exécution.

## L'ouvrier étranger.

Notre attitude à l'égard de l'ouvrier qualifié étranger doit également être révisée. 30.000 étrangers ont dû venir compléter les rangs, notamment dans les secteurs productifs. Des voix s'élèvent pour donner l'alerte contre le danger de l'*Überfremdung*. Ce danger est-il réel?

N'avons-nous pas réalisé, avant la première guerre mondiale, notre bienfaisante révolution industrielle, grâce au concours massif de main-d'œuvre étrangère?

Je ne vois pas d'autre moyen de compenser, du moins à court terme, les effets de notre vieillissement démographique. Par ailleurs, l'histoire nous montre que toute immigration de travailleurs, apportant leur qualification et leur initiative, enrichit le pays d'accueil.

N'avions-nous pas, il y a trente ans, dans nos cités industrielles du bassin minier des quartiers authentiquement italiens? L'assimilation s'est pourtant faite sans heurts notables et sans préjudice pour le pays.

Au lieu de freiner l'immigration de travailleurs qualifiés, nous devons à l'avenir, selon les besoins de l'économie, faciliter leur embauchage et leur séjour.

En agissant ainsi, nous ne faisons d'ailleurs qu'anticiper légèrement sur l'assouplissement des obligations que nous impose le Traité de Rome dans le chapitre qui prévoit la libre circulation des travailleurs dans le Marché Commun.

Notre expansion économique, en dehors d'une meilleure utilisation de la main-d'œuvre indigène et sans l'appoint de la main-d'œuvre étrangère, est impensable.

## L'esprit d'initiative.

Mais sa réalisation suppose aussi l'esprit d'entreprise, d'initiative, une mentalité de fondateur, le goût du risque.

L'attitude de défense qui se borne à solliciter des mesures de protection et des protocoles particuliers, doit céder à l'esprit offensif.

L'abaissement des tarifs douaniers doit provoquer le besoin d'expansion. Déjà nous voyons les produits de nos brasseries, de notre industrie du tabac, de notre faïencerie ... conquérir des marchés nouveaux. Déjà le nombre de nos participants aux foires de Sarrebruck, de Bruxelles, de New-York ... s'accroît.

L'esprit "Marché Commun" existe. Il appartient au Gouvernement de lui donner la possibilité de se développer.

Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Le moment est venu de parcourir cette foire, dont le succès va grandissant d'année en année.

Je tiens à exprimer aux organisateurs et aux promoteurs de la Foire de Luxembourg ainsi

qu'aux nombreux exposants les vives félicitations du Gouvernement.

Foire de produits d'importation et d'articles de consommation — me disait l'année dernière M. Jean Rey — foire d'un pays à grand pouvoir d'achat.

Si, dans les années à venir, cette foire montre plus nombreux les produits du pays, les biens d'équipement fabriqués chez nous, c'est alors que l'avenir économique du Grand-Duché me paraîtra assuré.»

Après ce discours, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, déclara ouverte la 12<sup>e</sup> Foire Internationale et Leurs Altesses Royales, suivies du cortège des invités d'honneur, firent la visite officielle des stands.

Vers midi, un banquet offert par le Comité d'Organisation dans la grande salle du hall d'exposition clôtura les festivités d'ouverture.

## La remise solennelle du Prix Charlemagne de la Ville d'Aix-la-Chapelle à Monsieur Joseph Bech

Le 26 mai 1960, le Prix Charlemagne de la Ville d'Aix-la-Chapelle a été décerné à M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, Ministre d'Etat honoraire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Prix, fondé à la Noël de 1949, est décerné chaque année à une personnalité qui a contribué d'une façon insigne à répandre l'idée de l'union occidentale soit sur le plan politique, soit sur le plan économique ou culturel. Selon la volonté formelle des fondateurs (un directoire composé de MM. le Bourgmestre, le Directeur des Services Administratifs de la Ville, l'Evêque d'Aix-la-Chapelle, le Recteur de l'Université Technique et huit représentants de la vie économique et culturelle), la remise officielle du Prix ne peut se faire qu'à Aix-la-Chapelle et, en principe, le jour de l'Ascension.

La cérémonie débuta à 11 heures à la Salle du Couronnement de l'Hôtel de Ville (Rathaus) sur les accords du 1<sup>er</sup> mouvement de la Symphonie n° 34 de Mozart, interprété par l'orchestre municipal. Ensuite, M. Hermann Heusch, Bourgmestre de la Ville d'Aix-la-Chapelle, adressa la bienvenue à un auditoire brillant, au sein duquel on remarqua particulièrement la présence de S. A. R. Monseigneur le Prince Charles de Luxembourg, de plusieurs lauréats du Prix Charlemagne 1958, des Ambassadeurs du Grand-Duché, de Suède, de Grande-Bretagne, de Turquie, de France, des Pays-Bas, du Portugal, de Grèce, d'Italie et du Canada, des Présidents et de différents membres des Institutions Européennes, du Président et de différents

membres du Gouvernement luxembourgeois, de membres du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, de représentants des «Länder» allemands, de S. Exc. Monseigneur l'Evêque d'Aix-la-Chapelle ainsi que de nombreuses autres personnalités de la vie politique et culturelle d'Aix-la-Chapelle et des pays avoisinants.

Dans son discours, Monsieur le Bourgmestre Heusch évoqua certains aspects historiques et actuels du devenir européen pour passer ensuite à une courte esquisse des relations ayant existé dans le passé entre la Ville d'Aix-la-Chapelle et la Capitale du Grand-Duché. Puis, en des termes éloquentes, il sut mettre en relief les qualités prédominantes de la personnalité de M. Bech et faire l'éloge de son activité inlassable au service de la cause de l'Europe.

Son allocution terminée, M. Heusch remit au nouveau lauréat le Prix International Charlemagne, qui consiste en un document-parchemin et un médaillon portant sur une face le plus ancien sceau d'Aix-la-Chapelle — il date du XII<sup>e</sup> siècle — et, au verso, une inscription mentionnant les mérites du lauréat respectif.

Le texte allemand du document-parchemin remis à M. Bech est conçu comme suit:

«Der Internationale Karlspreis der Stadt Aachen für das Jahr 1960 wurde am Himmelfahrtstag, dem 26. Mai, im Krönungssaal des Rathauses der ehemaligen Kaiserpfalz an Dr. Joseph Bech, Ehrenstaatsminister und Kammerpräsident des Großherzogtums Luxemburg, verliehen, in Würdigung seiner Lebensarbeit und

seiner hohen Verdienste für die Einigung Europas, die im Völkerbund begann und in den europäischen Institutionen ihre zielbewußte und erfolgreiche Fortsetzung fand.»

La médaille porte l'inscription: «Karlspreis 1960 der Stadt Aachen, Joseph Bech, für Verdienste um Europa.»

L'acte solennel de la remise du prix accompli, M. Franz Etzel, Ministre des Finances de la République Fédérale d'Allemagne, prit la parole pour s'adresser à M. Bech en ces termes que nous donnons en traduction française:

«Durant de longues années de votre activité d'homme politique, de membre du Parlement et d'homme d'Etat, vous avez toujours eu à cœur de travailler à l'œuvre d'unification de l'Europe. Nous autres Allemands, nous avons à cet égard une grande dette de reconnaissance envers vous. Je tiens donc, au nom du Gouvernement fédéral, à placer au premier plan de mon allocution le côté européen de votre œuvre.

Fidèle à la conviction avec laquelle vous avez déjà, à partir de 1920, milité aux côtés de Briand en faveur de la réconciliation de l'Europe et en dépit des grandes déceptions que vous a causées à cet égard la deuxième guerre mondiale, vous ne vous êtes pas contenté après 1945 de réparer les dommages et les conséquences de cette malheureuse guerre dans votre propre pays. Vous avez, au contraire, utilisé immédiatement votre connaissance des causes, vos expériences en faveur de l'unification de l'Europe et, par conséquent, en faveur de la création d'une paix durable. Permettez-moi de rappeler en une phrase — mais le cœur plein de gratitude — la contribution que vous et vos compatriotes avez fournie en vue de normaliser les relations entre nos deux pays troublées par notre faute.

Vos idées et votre activité sur le plan européen se sont toujours concentrées sur la nécessité d'une réconciliation des deux grands pays au cœur de l'Europe, la France et l'Allemagne. Conformément à la tradition culturelle du Luxembourg qui se trouve à la croisée des courants spirituels de ces deux pays, vous avez toujours joué le rôle du médiateur sage, mais énergique entre la France et l'Allemagne.

Lorsque Monsieur Robert Schuman fit, le 9 mai 1950, sa déclaration historique sur la création de la C. E. C. A., vous avez été l'un des premiers hommes d'Etat européens à approuver ce plan sans réserves et à accepter la collaboration par-dessus les frontières nationales. Cette acceptation était à l'époque un acte de courage politique et la preuve de votre clairvoyance d'homme d'Etat. On a trop facilement tendance à l'oublier aujourd'hui. Aux côtés de Robert Schuman, Alcide de Gasperi, Konrad Adenauer et de vos collègues du Benelux, vous avez, cher Monsieur Bech, participé dans une large mesure à l'élaboration du Traité sur la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Vous avez toujours cherché à apaiser les conflits d'intérêts.

On a tenu compte de vos avis, parce que vous disposiez d'une sagesse fondée sur l'expérience. C'est justement cette vertu qui compte dans la politique européenne. Il faut pouvoir comprendre le désir ardent de nos peuples, sans les lancer dans des constructions trop abstraites ou même trop absolues, si l'on veut parvenir à l'unification européenne. Vous, cher Monsieur Bech, vous croyez aux avantages d'un travail persévérant, vous comprenez qu'il s'agit, au cours de longues années, d'édifier pierre par pierre l'œuvre d'unification européenne, et vous avez toujours agi conformément à cette idée. Lorsque l'heure fut venue, vous vous êtes employé, lors des délibérations de Messine, à poursuivre la collaboration supranationale avec la même intensité que lors de la création de la C. E. C. A. Le résultat de ce travail, c'est l'Euratom et, avant tout, la vaste Communauté Economique Européenne que nous voyons aujourd'hui se développer.

Vous êtes l'un des grands constructeurs de ces trois Communautés qui ne sauraient plus disparaître de notre vie en Europe. Ce sont peut-être ces Communautés qui, pour la première fois, ont apporté une solidarité de fait au-delà des frontières nationales de nos peuples.

Vos efforts infatigables en faveur de la création de nos Communautés se sont exprimés de façon tangible, car c'est grâce à votre initiative que la première Communauté Européenne a pu, en 1952, commencer son activité à Luxembourg, la capitale de votre pays. Alors Vice-Président de la Haute Autorité, j'ai eu moi-même l'occasion de connaître l'étendue de l'hospitalité dont le peuple luxembourgeois, sa Souveraine et son Gouvernement, dont vous étiez membre, ont toujours fait preuve à l'égard des institutions de la C. E. C. A. C'est en grande partie grâce à cette hospitalité et à l'atmosphère de votre capitale que l'esprit d'une collaboration européenne fructueuse a pu se développer jusque dans la vie quotidienne. Cette précieuse collaboration de tous les jours nous a finalement donné le courage d'étendre nos efforts d'intégration à tous les domaines de la vie économique. La part prise par votre pays dans l'édification de l'Europe unifiée restera gravée dans l'histoire de l'unification européenne.»

Après avoir parlé ensuite des qualités humaines de M. Bech, de sa sagesse, son objectivité, son sens de la justice, de sa modération et de sa joie de vivre, M. Etzel conclut comme suit:

«Cher Monsieur Bech, vous êtes pour nous le symbole d'un grand homme d'Etat européen. Je vous remercie au nom du Gouvernement fédéral de votre dévouement infatigable au service de l'œuvre européenne et vous félicite de tout cœur pour votre accession au Prix Charlemagne.»

M. Franz Etzel fut relayé au pupitre des orateurs par M. le Président Robert Schuman

qui fut vivement applaudi par l'auditoire. Après s'être associé au témoignage d'estime présenté par ses prédécesseurs et après avoir évoqué rapidement l'époque mouvementée de la deuxième guerre mondiale, où la Famille Grand-Ducale et le Gouvernement luxembourgeois se trouvaient en exil, il continua :

« Comment étaient orientés vos efforts pour échafauder l'Europe unie et libre ? Vous avez d'abord adhéré dès la première heure à la Communauté du Charbon et de l'Acier, en même temps que vous assuriez à votre pays le choix de Luxembourg comme Siège, puis vous adhérez au Marché Commun, à l'Euratom et au projet de défense commune.

L'ensemble de ces résultats était caractérisé par la réconciliation avec l'ancien ennemi. A la méfiance, aux antagonismes périodiques s'est substituée une collaboration permanente et confiante.

La politique européenne a été ainsi renouvelée ; placée sur une base nouvelle, elle est susceptible au surplus de se développer au-delà des Six pays partenaires de l'alliance et pourrait s'étendre à d'autres pays européens et extra-européens. »

Puis, Monsieur le Président Schuman conclut en ces termes : « Le Prix Charlemagne vous était dû, comme la récompense que l'on doit aux loyaux serviteurs.

Cette cérémonie grandiose est un hommage qui couronne une exceptionnelle carrière d'homme d'Etat et de diplomate. Du fond du cœur, je suis très heureux de féliciter un ami dont la fidélité ne s'est jamais démentie. »

Après que M. A. Maas, membre du directoire de la Société du Prix Charlemagne, eut ensuite parlé sur le thème « Dix ans de Prix International Charlemagne de la Ville d'Aix-la-Chapelle », le nouveau lauréat M. Bech prit la parole pour prononcer, en langue allemande, un discours dont voici le résumé en langue française :

C'est dans cette salle historique que se révèle à l'orateur dans toute son importance la signification du Prix Charlemagne.

C'est en effet à partir d'Aix-la-Chapelle que Charlemagne bâtit cet empire carolingien qui fut comme la préfiguration de nos rêves d'unification de l'Europe.

Cet empereur européen fut à la fois fils de la terre de France et de celle d'Allemagne. L'histoire de France le revendique au même titre que celle d'Allemagne.

En rappelant la liste des titulaires du Prix Charlemagne et leurs mérites pour l'unification de l'Europe, M. Bech se rend compte de la modestie de ses propres mérites au service de la cause européenne. Mais il ne peut cacher sa fierté de voir son nom à côté des noms illustres de ses compagnons de route qu'il évoque l'un après l'autre.

Puisque le grand honneur qui lui est fait et dont il remercie d'un cœur ému le Comité du Prix Charlemagne, est dû à sa longévité politique, il pense qu'il est indiqué qu'en cette occasion qu'il évoque en des traits très courts les principales étapes qui depuis la première guerre mondiale jalonnent le chemin qui doit conduire à la solution des deux problèmes essentiels de notre temps : la sécurité et la Paix et l'Union de l'Europe si étroitement liée à la sécurité de l'Europe.

A travers l'histoire, la conception de sécurité avait été uniquement un problème d'équilibre des forces. Cette politique qui recherchait dans l'équilibre le moyen de triompher dans la guerre, si elle éclatait, plutôt que de la prévenir, avait abouti en 1914 à la guerre mondiale.

Puisque donc cette méthode de l'équilibre des forces en Europe avait fait faillite, on s'efforça d'en trouver une autre qui, elle, permettrait à coup sûr d'éviter la guerre. Cette méthode ne pouvait être trouvée que dans la conception d'un nouvel ordre européen, fondé non plus sur les relations de vainqueurs à vaincus, mais sur un accord volontaire des peuples pour le règlement pacifique de tous les conflits qui pourraient survenir entre eux. C'était là une conception toute nouvelle, née de la solidarité internationale qui unit en face d'une même catastrophe les vainqueurs et les anciens adversaires.

Ce n'est qu'en 1924, lors de l'Assemblée de Genève, que la France et l'Angleterre s'attaquèrent au problème de la sécurité dans sa forme nouvelle. Il y eut le fameux *Protocole* de Genève qui formulait la doctrine de sécurité dans le rapprochement des trois idées essentielles de désarmement, d'arbitrage et de sécurité.

Il n'entra jamais en vigueur.

En octobre 1925, les Puissances de l'Europe se réunirent à Locarno pour discuter sur un pied d'égalité des méthodes à suivre pour réaliser une paix sûre et durable. Dans l'enthousiasme général, Aristide Briand salua l'Europe nouvelle qui naissait.

Locarno, à son tour, resta lettre morte. C'est alors qu'en 1929 Briand lança son idée des Etats-Unis d'Europe.

Son projet évitait prudemment de toucher au principe de la souveraineté nationale. Car, en 1929, les temps n'étaient pas mûrs. Vingt ans plus tard, Robert Schuman osa introduire hardiment le principe de la supranationalité dans la déclaration de laquelle devait naître la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Le projet du grand apôtre de la Paix qu'était Aristide Briand disparut avec sa mort en 1932.

Entretiens, l'intérêt du monde politique aussi bien que celui de l'opinion publique s'était tourné vers d'autres sujets. Il y avait eu la Conférence de désarmement qui fit également faillite. La guerre de 1940 mit fin à toutes ces nobles tentatives d'entre les deux guerres. Mais ce travail n'avait pas été en vain.

Une grande évolution s'est produite dans les esprits au cours de ces années de discussions apparemment stériles. Des idées qui avaient été l'apanage de quelques esprits audacieux, étaient en train de se vulgariser lentement. De sorte qu'aujourd'hui, en Europe, tout le monde admet que la véritable paix et la sécurité ne peuvent être fondées sur la force et que seule une Europe unie par la libre volonté de ses peuples constituera le vrai fondement de cette paix.

Il y eut encore des échecs. M. Bech rappelle la nuit du 22 août 1954, alors qu'à Bruxelles il quitta en compagnie du Chancelier le Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles, où les Ministres des six pays de la Communauté Européenne avaient dû dresser un procès verbal de carence constatant qu'ils n'avaient pu se mettre d'accord sur l'institution d'une communauté européenne de défense. Assailli par les journalistes et les photographes, le Chancelier eut le mot de la fin: « Deux Européens fatigués! »

Les « hommes fatigués » pourtant, avaient gardé leur foi agissante dans notre idéal commun. Quelques mois plus tard, il y eut Messine et la relance et puis Rome. Il y eut la Communauté économique qui servira de centre de cristallisation dans le processus de l'intégration européenne.

Les quinze dernières années ont été riches en réalisations. Beaucoup reste encore à faire pour que l'idée européenne pénètre dans les cœurs des Européens. Le Conseil de l'Europe est appelé à entretenir et à fortifier le sentiment européen et à en matérialiser le sens. Le plus sûr moyen pour y parvenir, c'est de se mettre d'accord le plus vite possible sur les élections directes européennes.

Ainsi donc, le climat politique de l'Europe s'est modifié profondément. L'amitié franco-allemande, dont les grands artisans furent dès le début Robert Schuman et le Chancelier Adenauer et à laquelle le Président De Gaulle apporta depuis sa consécration, nous est le gage le plus sûr d'une évolution dans le sens de la paix et de la sécurité.

Aujourd'hui, l'Europe se trouve placée en plein dans le grand combat qui sévit entre l'idéologie communiste et notre conception de liberté et de respect de la dignité humaine. C'est avec angoisse que nous suivons les phases de l'offensive que mène le communisme parmi les peuples d'Asie et d'Afrique. Nous ne savons que trop que la domination totale est le but de la politique soviétique. Nous n'ignorons pas non plus la riche gamme des moyens qu'elle met à son service. Combien loin nous sommes de l'idéal de sécurité et de paix, l'échec de la Conférence au sommet nous l'aura démontré de façon hallucinante. Le monde qui rêvait de détente, se retrouve plongé dans les inquiétudes de la guerre froide.

Les négociations devront quand même reprendre. Car mieux vaut la guerre froide pen-

dant cent ans que la vraie guerre pendant quelques années. Mais plus que jamais la vigilance s'impose. Et il faut surtout, en face des fanatiques du communisme, avoir la foi dans les valeurs spirituelles et morales qui sont notre patrimoine.

Seule la foi inébranlable dans la supériorité des valeurs fondamentales de notre conception de l'homme, qui se base sur l'héritage antique et chrétien, pourra donner à nos peuples la volonté de défendre ces valeurs et aussi le courage de supporter le fardeau d'un effort extrême qu'exige cet important enjeu. Très probablement, durant de longues années, il sera nécessaire de nous tenir prêt à la défense.

La course aux armements en vue de rétablir l'équilibre mondial, voilà le drame de notre temps. Malheureusement, la situation mondiale est telle que, en dépit de son aspect précaire, l'équilibre des forces s'avère aujourd'hui l'unique moyen pour éviter les pires catastrophes.

C'est à Staline et au coup d'Etat communiste en Tchécoslovaquie que nous devons le Pacte Atlantique qui depuis son existence nous a garanti la paix. C'est au coup d'éclat de Monsieur Chruchtchev à Paris que nous devons que les membres de ce pacte sont décidés de s'unir plus étroitement que jamais et que le monde libre se rappelle de nouveau son unité intime et son destin commun dans la communauté atlantique.

Voilà pourquoi il est permis d'espérer que sous la pression des événements le moment viendra aussi un jour, où l'on pourra donner à l'organisation interne de l'Europe ce fondement politique qui à la longue s'avérera indispensable.

L'intention de l'orateur a été de signaler l'évolution des deux problèmes fondamentaux de notre époque: la consolidation de la paix et l'unification de l'Europe, et de déterminer l'attitude à prendre par les occidentaux en face de ces problèmes. Jusqu'à présent, ni l'un ni l'autre de ces deux problèmes n'a trouvé de solution.

Autant que M. Bech est convaincu que l'unification de l'Europe n'est qu'une question de temps et que rien ne peut l'arrêter sur le chemin où elle est engagé, autant il garde peu d'espoir de voir sortir le monde dans un temps prévisible de la méfiance, de la haine et de l'insécurité.

Il craint que le monde ne soit condamné à vivre encore de longues années sous la devise honnie: Si vis pacem, para bellum — cependant que du portail du Palais de la Paix à La Haye brille comme une étoile de l'espérance le bel adage: Si vis pacem, cole iustitiam — Si tu veux la paix, cultive la justice.

La pax aeterna, la paix éternelle, restera toujours un vain désir. Elle est à Dieu seul. Mais nous, les hommes, qui vivons de l'espérance, nous avons le devoir de nous efforcer à réaliser inlassablement la paix.

Après son discours, Monsieur Bech ainsi que plusieurs personnalités apposèrent leur signature sur le Livre d'Or de la Ville d'Aix-la-Chapelle. La séance prit fin, lorsque l'Orchestre Municipal eut joué un mouvement de la Symphonie N° 103 de Haydn. Un déjeuner offert par la Ville d'Aix-

la-Chapelle et le directoire du Prix Charlemagne à l'Hôtel Quellenhof, auquel assistèrent notamment S. A. R. le Prince Charles, les lauréats, les Autorités de la Ville d'Aix-la-Chapelle et leurs invités, clôtura cette mémorable cérémonie.

## Nouvelles de la Cour

Le 11 mai 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Vinton Chapin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique.

## Conseil de Gouvernement

Réunions pendant le mois de mai

Au cours du mois de mai 1960, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Ainsi, au cours de la réunion du 6 mai 1960, le Conseil de Gouvernement, a entendu un rapport du Ministre des Affaires Etrangères sur la situation internationale et a discuté de problèmes concernant les Communautés Européennes. Il a en outre délibéré sur des mesures de coordination en rapport avec des industries et investissements nouveaux ainsi que sur certains problèmes actuels concernant les caisses de maladie et les pensions sociales.

Lors de la réunion du 13 mai 1960, le Conseil de Gouvernement a entendu un rapport du Ministre des Affaires Etrangères sur les décisions prises par le Conseil des Ministres de la C. E. E. par rapport à l'accélération des étapes de réalisation du Marché Commun. Le Conseil de Gouvernement a également examiné des problèmes concernant le statut des employés de l'Etat et il a mis au point le projet de loi modifiant et complétant la loi du 9 mars 1940 sur l'indigénat. Enfin, le Conseil de Gouvernement a

examiné le problème du financement de la construction de la conduite d'adduction d'eau du barrage d'Esch-sur-Sûre dans le centre et le sud du pays.

Au cours de la réunion du 20 mai 1960, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur la réforme militaire, l'aide fiscale aux investissements, la nouvelle tarification de l'énergie électrique, le régime du blé, la construction d'un centre professionnel à Luxembourg-Limpertsberg et des questions relatives au personnel de l'Etat.

La séance du Conseil de Gouvernement en date du 27 mai 1960 a été consacrée à l'examen d'une série de problèmes concernant les classes moyennes, diverses industries moyennes, les Luxembourgeois au Congo, l'acquisition et la construction d'immeubles par l'Etat et du projet de loi concernant la construction d'une conduite d'adduction des eaux du barrage d'Esch-sur-Sûre vers le centre et le sud du pays. Le Conseil de Gouvernement a en outre arrêté une série de directives complémentaires en vue de l'accélération des travaux préparatoires de la revision des traitements.

## Nouvelles diverses

Le 14 mai 1960 a eu lieu au Château de Colmar-Berg le baptême de la Princesse Sophie, Elisabeth, Félicie, Marie-Gabrielle, Antonia, deuxième fille de S. A. S. le Prince François-Ferdinand de Hohenberg et de S. A. R. la Princesse Elisabeth de Luxembourg.

Monseigneur le Prince de Luxembourg et la Duchesse de Hohenberg étaient parrain et marraine de l'enfant.

Le baptême a été célébré par Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, en présence des membres des deux Familles.

\*

Le 20 mai 1960, LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ont visité longuement les chantiers du barrage de l'Our à Vianden. Leurs Altesses Royales s'intéressèrent vivement aux grands travaux actuellement en cours. Elles ont déjà visité de nombreux chantiers et des entreprises luxembourgeoises au cours des derniers mois.

\*

Au cours du mois de mai a eu lieu à Luxembourg une double session du Comité Social de l'Union de l'Europe Occidentale, réuni d'abord dans son ancien cadre, puis dans le nouveau cadre de l'accord partiel avec le Conseil de l'Europe, en vue de la régularisation du transfert des activités sociales de l'Union de l'Europe Occidentale au Conseil de l'Europe dans le cadre d'un de ses accords partiels.

Ce transfert a été décidé il y a quelque temps par les organes ministériels des deux institutions, afin d'en rationaliser les travaux dans le domaine social. Ce transfert devient effectif à partir du 1<sup>er</sup> juin 1960 conformément aux modalités établies à Luxembourg.

Les deux sessions du Comité Social de l'Union Occidentale furent ouvertes par M. Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale. Les réunions furent présidées par M. Gust van Werveke, en sa qualité de premier délégué luxembourgeois aux comités sociaux des deux institutions.

Pour la régularisation du transfert, l'U. E. O. avait délégué à Luxembourg MM. L. Goffin et P.-B. Fraser, respectivement Secrétaire Général et Secrétaire Général adjoint. Le Conseil de l'Europe était représenté par son Secrétaire Général délégué, M. Curtis.

\*

Les 13 et 14 mai 1960 eurent lieu à Luxembourg les « Journées Franco-Belgo-Luxembourgeoises de Science Pénale », consacrées aux problèmes du vagabondage sous ses différentes formes. Une centaine de magistrats, avocats, experts, professeurs et dirigeants d'établissements pénitentiaires des trois pays étaient réunis à Luxembourg sous la présidence de M. Jules Salentiny, Président honoraire de la Cour Supérieure de Justice, Vice-Président de l'Union Belge et Luxembourgeoise de Droit Pénal.

Au cours de la séance inaugurale, à laquelle prirent part de nombreux participants étrangers et plusieurs personnalités luxembourgeoises, M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice, prononça le discours d'ouverture. Une allocution fut également prononcée à cette occasion par M. le Président Salentiny.

\*

Du 15 mai au 12 juin 1960, le Musée de l'Etat à Luxembourg a organisé une grande

exposition de peinture comprenant quelque quatre-vingts tableaux appartenant au Musée d'Art Moderne de Bruxelles. Parmi les artistes y représentés par des œuvres maîtresses figuraient non seulement des peintres belges, tels que Evenepoel, Rik Wouters, Permeke, de Smet, Magritte, Delvaux, Van Lint, etc., mais aussi des artistes comme Gauguin, Seurat, Vuillard, Rouault, Dufy, Utrillo, Manessier, Poliakoff.

\*

Le 20 mai 1960, le Général Carpentier, ancien Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe, a donné une conférence à Luxembourg sous les auspices du Comité Atlantique de Luxembourg, qui se propose de mieux faire connaître les buts poursuivis par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Au cours de cette conférence, le Général Carpentier a traité le sujet suivant: « La défense de l'Europe et de l'Occident ».

Parmi la nombreuse assistance on remarquait plusieurs représentants du Corps diplomatique, le Président et plusieurs membres du Gouvernement et le Chef d'Etat-Major de la Force Armée.

\*

Du 23 au 26 mai 1960, l'Union Internationale des Miroitiers-Vitriers (U. I. M. V.) s'était réunie à Luxembourg, sous la présidence de M. Flohrmann (Allemagne), avec la participation d'une soixantaine de délégués représentant 10 pays: France, Belgique, Hollande, Italie, République Fédérale d'Allemagne, Autriche, Angleterre, Danemark, Finlande et Luxembourg. Les travaux avaient notamment pour objet l'édition d'un dictionnaire international des métiers de miroitier et vitrier et l'organisation d'un concours international accessible aux jeunes professionnels affiliés à l'U. I. M. V. Les délégués ont également étudié les problèmes que posent les travaux d'hiver et les travaux exécutés dans des conditions climatiques défavorables. La séance inaugurale s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes. L'allocution de bienvenue fut prononcée par M. Joseph Bervard, Président de la Chambre des Métiers. Au cours de leur séjour, les délégués ont été reçus par la municipalité de Luxembourg et ont visité notamment l'usine Hadir de Differdange, les caves coopératives des vigneron de Wellenstein ainsi que la station thermale de Mondorf.

\*

#### *La Journée de la Résistance.*

Le 29 mai 1960 a été célébrée à Luxembourg la Journée de la Résistance. Cette journée commémorative débuta par un service religieux à l'église Saint-Michel en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, des

représentants du Corps diplomatique, du Président honoraire de la Chambre des Députés, du Président et de plusieurs membres du Gouvernement, des autorités municipales ainsi que de nombreuses personnalités de la vie politique. Toutes les associations patriotiques luxembourgeoises y étaient représentées de même que des dirigeants d'associations patriotiques étrangères.

A l'issue du service religieux, un imposant cortège se rendit au Cimetière Notre-Dame devant la Croix de Hinzert, où des gerbes de fleurs furent déposées par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et MM. Alphonse Osch et Nico Muller, respectivement Président et Secrétaire général de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois.

Après une allocution de circonstance prononcée par M. Alphonse Osch, la cérémonie fut clôturée par l'exécution de l'hymne national.

\*

Le 30 mai 1960 a été célébré, au cimetière militaire américain de Hamm, le Memorial Day. De nombreuses personnalités assistèrent à cette traditionnelle cérémonie, notamment l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, M. Vinton Chapin, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ainsi que de nombreux invités civils et militaires.

Après les cérémonies religieuses présidées par les représentants des trois cultes, M. Eugène Schaus prononça une allocution au nom du Gouvernement luxembourgeois, au cours de laquelle il exprima la reconnaissance du peuple luxembourgeois à l'égard de la grande nation américaine.

L'exécution des deux hymnes nationaux clôturait cette émouvante cérémonie.

\*

#### *Une publication des Archives de l'Etat.*

Les Archives de l'Etat viennent de publier une plaquette assez forte (132 pages), sortie des presses de l'Imprimerie Saint-Paul. Consacrée à la mémoire du regretté Camille Wampach, elle constitue un hommage à ce probe et laborieux savant qui a voué sa vie à la reconstitution des matériaux diplomatiques intéressant l'histoire de l'ancien pays de Luxembourg. Tout le monde sait que son œuvre principale, la cartulaire dit « Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit », est un travail d'érudition dont on ne saurait guère exagérer l'importance. — La plaquette s'ouvre par une préface due à M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, qui évoque l'ascendant qu'a toujours exercé sur lui la personnalité du grand historien. M. Joseph Gœdert, conservateur de nos dépôts d'archives, retrace les étapes d'une longue et fructueuse carrière et souligne la place éminente occupée par Camille Wampach dans la recherche historique grâce à ses deux qualités maîtresses: la rigueur de la méthode et l'abondance de l'information. Une bibliographie des travaux de Camille Wampach, dont l'établissement a été surveillé par M. Antoine May, archiviste adjoint, compte 62 numéros. Cette présentation s'accompagne enfin d'une sélection de textes tirés de l'œuvre même du savant; on en a choisi les pages les plus saisissantes. — La plaquette est agrémentée d'un portrait du maître et de plusieurs planches hors texte relatives à des thèmes qu'il affectionnait le plus.